

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE  
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière  
Agence de CARPENTRAS  
Centre routier de SAULT

**Arrêté temporaire n° AT 2020-1063 DISR**  
**Portant réglementation de la circulation sur les**  
**D942 du PR 35 au PR 56+0340 et D164 du PR 0+0164 au PR 20+0031**  
**Communes de Blauvac, Villes-sur-Auzon, Monieux, Aurel, Bédoin et Sault**

**Hors agglomération**  
**Le Président du Conseil départemental**

- VU la demande présentée le 27/07/2020 par GT DREAM demeurant 33, chemin des vanades 30131 Pujaut représentée par Monsieur Bruno DE LONGUEVERGNE, pour l'organisation d'une manifestation intitulée "Ventoux Supercar", devant se dérouler le 25 septembre 2020,
  - VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
  - VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R.411-30, R.412-9, R.413-3-1 et R411-3 à R411-8
  - VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
  - VU la demande d'autorisation en date du 05/05/2020
  - VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 2017-1040 du 7 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice LIONS, Chef de l'agence routière de Carpentras, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Patrick MUS, Adjoint au Chef de l'agence routière de Carpentras
- CONSIDÉRANT** que la sécurité des usagers et le bon déroulement de la manifestation nécessite la réglementation temporaire de la circulation sur les routes départementales empruntées,

**ARRÊTE**

## **ARTICLE 1**

Le 25 septembre 2020, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14h00 à 18h00 la circulation sera réglementée sur les D942 du PR 35 au PR 56+0340 et D164 du PR 0+0164 au PR 20+0031 sur les itinéraires empruntés par les participants de la façon suivante :

La circulation sera interdite, dans les 2 sens de circulation pour tous les véhicules, de 8h00 à 12h00 pour la RD 942 et de 14h00 à 18h00 pour la RD 164.

Des déviations seront mises en place pour tous les véhicules,

Pour les gorges de la Nesque:

- Par la RD 1 dans les deux sens
- Par la RD 942 dans les deux sens, entre Monieux et la RD 1

Pour l'accès au chalet Reynard (RD 164):

- Par la RD 1 "col N.-D. des abeilles", RD 19 Flassan, Bédoin, RD 974 Chalet Reynard

Pour Sault (depuis chalet Reynard):

- Par la RD 974 Bédoin, RD 19 Flassan, Villes/Auzon, RD 1 "col N.-D. des abeilles"

Par dérogation, la circulation sera autorisée aux services d'urgence, aux riverains et aux véhicules d'accompagnement de la société organisatrice habilités, qui pourront emprunter les voies interdites à la circulation sous réserve de circuler de préférence dans le sens de l'évènement.

Le plan général de déviation sera annexé au présent arrêté.

### **Dispositions spéciales**

Les accès riverains, publics et privés seront maintenus. L'organisation adaptera sa signalisation en rapport de la zone occupée afin de guider les riverains.

## **ARTICLE 2**

Des panneaux d'information annonçant l'évènement seront positionnés de part et d'autre des sections concernées, des panneaux de rappel seront intercalés entre les panneaux précités. Les panneaux d'information seront mis en place sur le parcours et ses abords 10 jours avant le début de l'épreuve.

Une signalisation d'annonce de la course (AK14 et un panneau « attention course ») devra être positionnée sur les routes débouchant sur l'itinéraire de la course, 100 mètres avant les intersections.

La signalisation destinée à assurer l'information et la sécurité des usagers et la signalisation réglementaire nécessaire à la mise en œuvre des restrictions définies ci-dessus sera fournie, mise en place conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire, et entretenue par l'organisateur de la manifestation.

### **GT DREAM**

Adresse : 33, chemin des vanades 30131 Pujaut

Tel : -fax : - mail : gtdream84@gmail.com

La personne désignée par l'organisateur chargée d'assurer la mise en place et la maintenance de la signalisation pendant la durée de Ventoux Supercar la manifestation est:

M. DE LONGUEVERGNE Bruno

Téléphone: 06 98 80 27 09

### **ARTICLE 3**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires et antérieures pendant la durée de manifestation.

### **ARTICLE 4**

M. le Président du Conseil départemental et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par l'organisateur aux extrémités des zones de manifestation et sections de routes départementales fermées à la circulation.

Fait à Carpentras, le **30 JUL. 2020**  
Pour le Président et par délégation

Le Chef d'Agence

Patrice LIONS

**Annexe(s) :**

Plan général de déviation

**Diffusion :**

Mme la Chef du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA

Préfecture - Service manifestations sportives

Monsieur le Maire de la commune de SAULT

Monsieur le Maire de la commune de VILLES-SUR-AUZON

Monsieur le Maire de la commune de BLAUVAC

Monsieur le Maire de la commune de MONIEUX

Monsieur le Maire de la commune de BEDOIN

Monsieur le Maire de la commune d'AUREL

SDIS

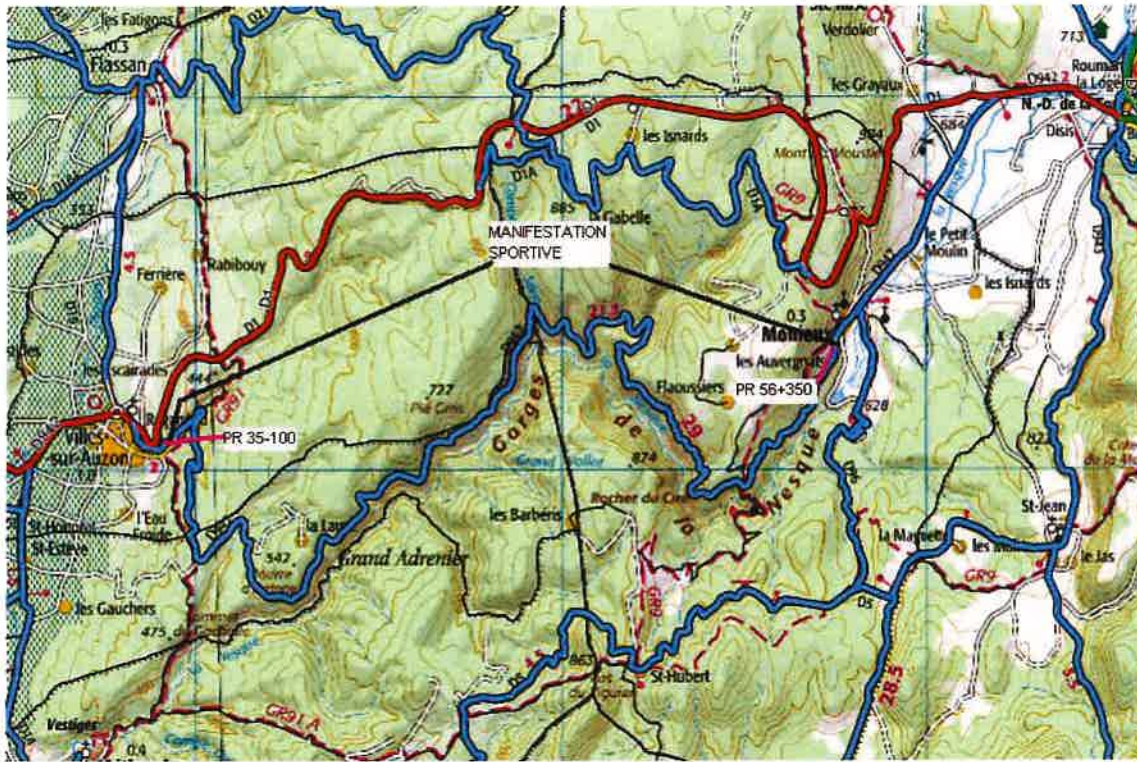
Monsieur Bruno DE LONGUEVERGNE (GT DREAM)

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS

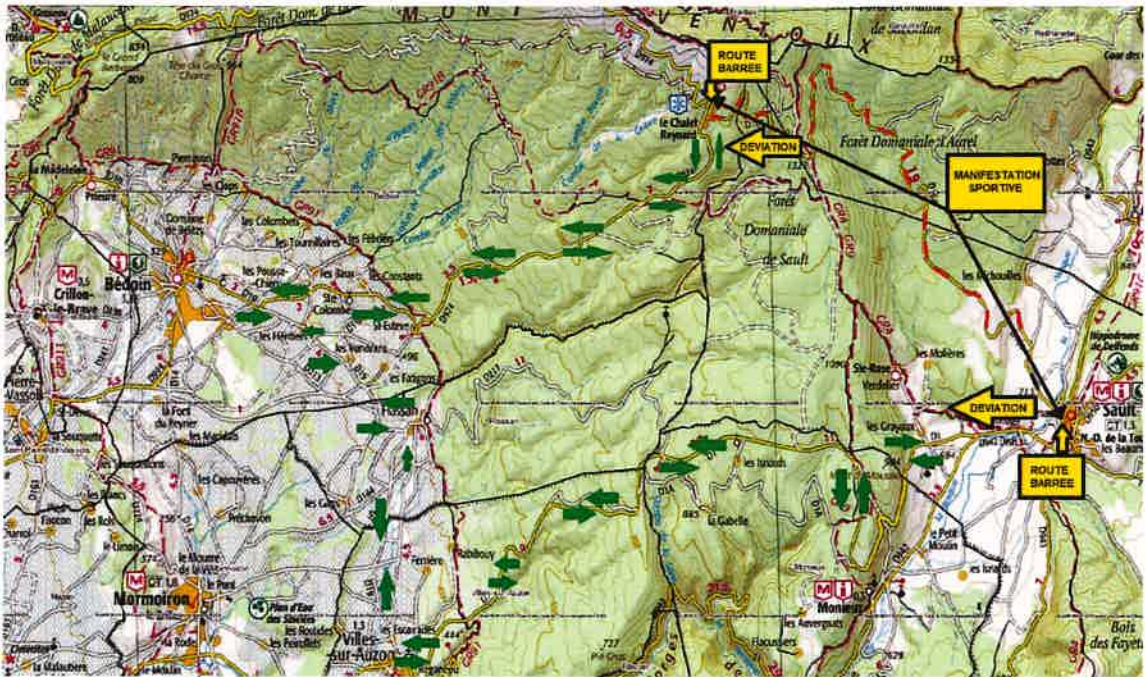
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer. Pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

## Déviation RD942 Gorges de la Nesque

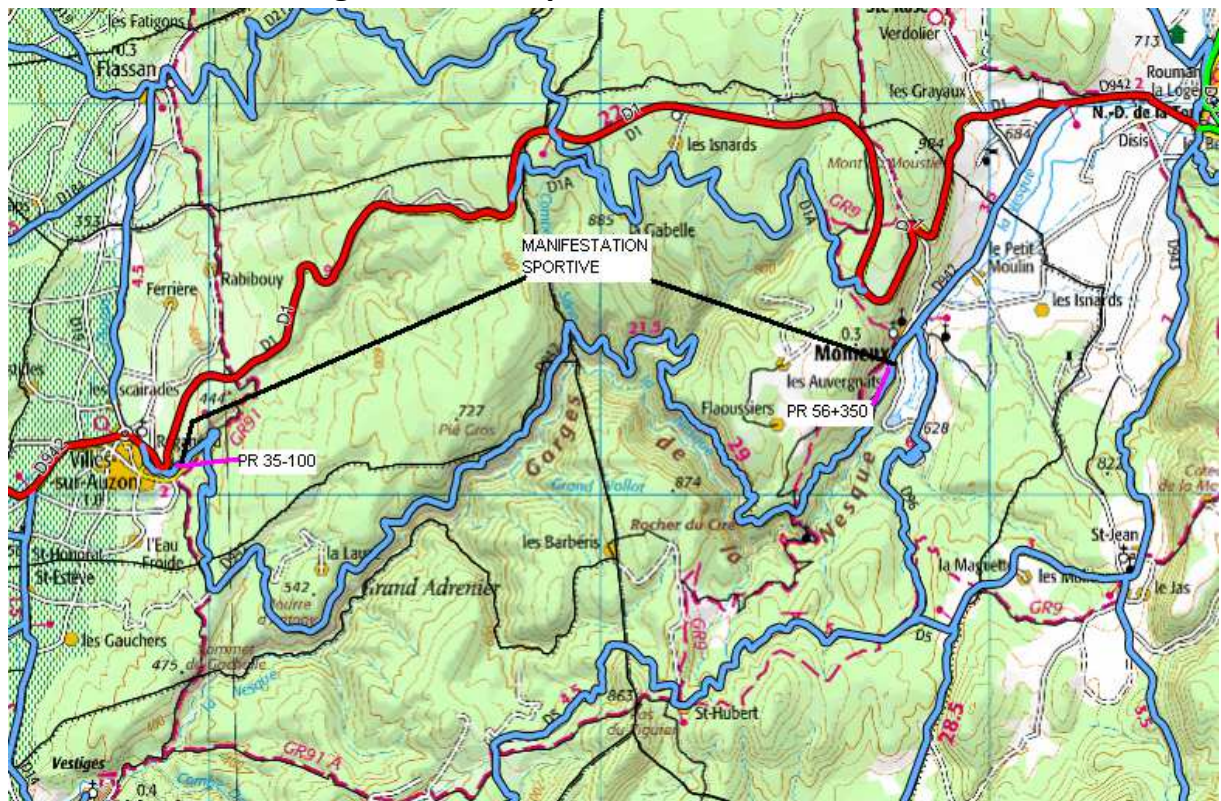




**Plan déviation RD 164 accès chalet Reynard**



# Déviation RD942 Gorges de la Nesque





### Plan déviation RD 164 accès chalet Reynard

